

DIVISION DE MARSEILLE

Marseille, le 18 novembre 2010

**CODEP – MRS – 2010 – 061779**

**Thermes de Lamalou  
Avenue Georges Clémenceau  
B.P.13  
34240 LAMALOU-LES-BAINS**

Objet : Lettre de suite de l'ASN concernant l'inspection en radioprotection réalisée le 8 novembre 2010 dans votre établissement.

Réf. : Lettre d'annonce CODEP – MRS – 2010 – 053396 du 28 septembre 2010

Code : INSNP-MRS-2010-0858 - Radioactivité naturelle renforcée

Monsieur le directeur,

L'Autorité de sûreté nucléaire a procédé le 8 novembre 2010 à une inspection de votre établissement thermal. Cette inspection a permis de faire le point des dispositions prises en application de l'arrêté du 25 mai 2005 relatif aux activités professionnelles mettant en œuvre des matières premières contenant naturellement des radionucléides non utilisés en raison de leurs propriétés radioactives.

Faisant suite aux constatations des inspecteurs de l'ASN formulées à cette occasion, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les principales demandes et observations qui en résultent.

#### **A. DEMANDES D' ACTIONS CORRECTIVES**

Aucune étude destinée à mesurer les expositions aux rayonnements ionisants d'origine naturelle et à estimer les doses auxquelles la population est susceptible d'être soumise du fait des installations nécessaires à l'activité de l'établissement thermal n'a été réalisée.

Aucune étude destinée à réaliser une évaluation des doses reçues par les travailleurs n'a été réalisée.

**A1. Je vous demande de réaliser sans délai les études précitées, conformément aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 25 mai 2005 relatif aux activités professionnelles mettant en œuvre des matières premières contenant naturellement des radionucléides non utilisés en raison de leurs propriétés radioactives.**

Conformément aux dispositions de l'arrêté précité, une copie de cette étude sera envoyée à mes services, ainsi qu'à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses avant le 15 janvier 2011. Je vous demande d'identifier clairement les engagements que vous seriez amené à prendre et de préciser, pour chacun d'eux, une échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le président de l'ASN et par délégation,  
le chef de la division de Marseille**

**signé par**

**Pierre PERDIGUIER**